

Le Parc évolue

Je m'implique pour ~~son~~ *notre* avenir

TOURNÉE PARTICIPATIVE

à votre rencontre
pour recueillir votre avis

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

- Stand de 10h à 12h à Chalmazel -
Jeansagnière
centre-bourg de Chalmazel
- Stand de 14h à 16h à St-Anthème
centre-bourg
- Forum public à 18h à Ambert
salle Ambert en scène

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022

- Stand de 10h à 12h à Billom
en face de la mairie
- Stand de 14h à 16h à Courpière
centre-ville
- Forum public à 17h à Thiers
*salle du conseil communautaire de
Thiers Dore et Montagne*

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022

- Stand de 10h à 12h à La Chaise-Dieu
centre-bourg
- Stand de 14h à 16h à St-Germain-l'Herm
centre-bourg
- Forum public à 18h au Vernet-Chaméane
salle des fêtes du Vernet



<https://2041.parc-livradois-forez.org>

2041@parc-livradois-forez.org



Maison du Parc

63880 Saint-Gervais-sous-Meymont

www.parc-livradois-forez.org

04 73 95 57 57

La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez qui arrive à son terme en juillet 2026, est en cours de révision en vue d'un nouveau projet de territoire pour la période 2026-2041.

Le périmètre d'étude pour l'élaboration de la Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez couvre 353 000 hectares pour 113 000 habitants et comprend 191 communes :

- 133 communes du Puy-de-Dôme
- 44 communes de la Haute-Loire
- 12 communes de la Loire
- 2 communes de l'Allier

La démarche d'élaboration de la Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez s'inscrit dans un processus réglementaire fixé par le Code de l'environnement et dans une démarche de projet collaborative et participative associant les collectivités locales, les partenaires institutionnels, les représentants des acteurs socio-économiques, les associations et les habitants. La révision de la Charte a été engagée début 2022 pour une durée d'environ quatre ans.

Une Charte de Parc est un projet commun de territoire sur la base duquel celui-ci est classé « Parc naturel régional » par décret ministériel pour une durée de 15 ans.

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'exception, créés à l'initiative des Régions, reconnus par l'État au niveau national pour la qualité de leurs paysages et de leurs patrimoines naturel, culturel et humain. Les Parcs naturels régionaux sont 58 en France, dont 10 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ils couvrent 17% du pays, sur lesquels ils mettent en œuvre localement, avec les communes, les EPCI et les habitants, une politique territoriale innovante d'aménagement et de **développement économique, social et culturel, respectueux de l'environnement**. Cette politique est actualisée en permanence et complètement repensée tous les 15 ans.

Votre avis et vos idées comptent pour la redéfinir !